**AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D’INTERET INTERNATIONAL OUVERT POUR L’ATTRIBUTION DES LICENCES D’AVITAILLEMENT DES NAVIRES ET INSTALLATIONS OFFSHORE EN PRODUITS PETROLIERS POUR UNE PERIODE DE 6 MOIS**

La Commission Nationale des Hydrocarbures lance un appel à manifestation d’intérêt international ouvert pour l’attribution des licences pour l’exercice de l’activité d’avitaillement des navires et installations offshore en produits pétroliers dans les eaux maritimes sous juridiction de la République Islamique de Mauritanie y compris les ports nationaux pour une période de 6 mois.

La Commission invite, par le présent avis d'Appel à manifestation d’intérêt, les candidats admis à concourir à présenter leurs dossiers de candidature sous pli fermé pour ce marché.

Les critères qui doivent être remplis pour qu’un candidat soit qualifié se présentent comme suit :

* Avoir une expérience avérée de 3 ans au moins dans l’activité d’avitaillement de navires en produits pétroliers. Cette expérience doit être prouvée par une attestation d’un organisme public ou d’un organisme de contrôle de renommée internationale ;
* Avoir un chiffre d’affaires moyen sur les trois derniers exercices supérieur ou égal à trois cent (300) millions de dollars US par an ;
* Ne pas être soumis à une procédure de redressement judiciaire ou sous le coût d’une décision judiciaire définitive ou une sentence arbitrale mettant en cause sa moralité et ses capacités techniques et/ou financières. Ceci doit être prouvé par la présentation d’un document notarié.

Les états financiers du candidat ou des membres du groupement, si le candidat est un groupement, devront être certifiés par un Cabinet de renommée internationale.

Si le candidat est un groupement :

* Les membres doivent obligatoirement désigner un chef de file ;
* l’expérience à prendre en compte est celle du chef de file ;
* La lettre d’engagement devra être signée par le chef de file (mandataire du groupement) ou par l’ensemble des membres du groupement ;
* la garantie de bonne exécution doit être libellée au nom de tous les membres du groupement ;
* tous les documents administratifs (points c, d, i, j, de l’article 10 du Règlement de l’appel à manifestation d’intérêt) doivent être fournis pour chaque membre du groupement.

Les candidats pourront poser des questions ou proposer des amendements au Dossier d’Appel à manifestation d’intérêt au plus tard quinze (15) jours avant la date limite du dépôt des dossiers de candidature. Ces amendements pourront concerner, notamment, les critères d’évaluation. La Commission publiera tout additif éventuel au plus tard dix (10) jours avant la date limite du dépôt des dossiers.

 Les candidats intéressés à concourir peuvent obtenir des informations supplémentaires ou examiner le Dossier d'Appel à manifestation d’intérêt dans les bureaux de la Commission Nationale des Hydrocarbures à l’adresse indiquée ci-dessous.

***« COMMISSION NATIONALE DES HYDROCARBURES***

**Zone Sebkha sise au N° 0008 D situé entre le Ministère du Pétrole, des Mines et de l’Energie et le Ministère de l’Equipement et des Transports, TEL +22245244527 FAX +22245244528 e-mail :** **cnhya2003@yahoo.fr** **»**

Le Dossier de manifestation d’intérêt pourra être obtenu gratuitement par les candidats, à compter du 12 Novembre 2020, sur simple demande, à la Commission Nationale des Hydrocarbures. Toutefois, le dossier de candidature devra comprendre un reçu de paiement d'un montant non remboursable de trois cent mille d’Ouguiyas (300 000 MRU) ou de sa contre-valeur dans une monnaie librement convertible dans le compte n° 300 11 79 ouvert à la Banque Centrale de Mauritanie (BCM) **Nouakchott Mauritanie** au nom de la Commission Nationale des Hydrocarbures. Tous les dossiers de candidature doivent être déposés au plus tard **le 03 décembre 2020 avant 10 heures TU**à l'adresse de la Commission Nationale des Hydrocarbures.

 Les plis seront ouverts en présence des représentants des candidats qui le souhaitent, **le 03 décembre 2020 à 10 heures TU,** dans la salle de réunion de la Commission Nationale de Hydrocarbures à l’adresse indiquée ci-dessus.

 Le Président de la Commission

 **BA Ousmane**